

LIVRET
PROTOCOLE SPECIFIQUE SEJOURS LCV –COVID 19
Eté - 2021

Version applicable à compter du 30 juin 2021



Généralités

Dans la brochure séjours printemps-été 2021 une page spécifique « Surcoût COVID » explique la démarche mise en place par LCV :

Nos séjours sont organisés selon le protocole VAO préconisé par la DGCS le 21 mai 2021. Ce protocole prévoit notamment une attention particulière quant au respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Le protocole hygiène et santé est également renforcé.

Notre association, pour répondre à ses obligations de moyens pour l'organisation de séjours adaptés, a ainsi décidé que :

Nos séjours sont destinés à des personnes en situation de handicap qui sont en capacité de comprendre et respecter la distanciation physique.

Des kits sanitaires nettoyages des locaux et véhicules sont fournis par LCV.

La trousse à pharmacie avec masques, gel, thermomètre frontal, gants, charlottes (pour la cuisine), blouses sont fournis par LCV.

Sur chacun des séjours un animateur supplémentaire pour respecter le protocole hygiène et sanitaire, vient renforcer l'équipe.

Mise en place de formations spécifiques pour les animateurs et responsables.

Port du masque obligatoire pour tous à tous moments de la journée.

Organisation des transport vers les lieux de séjours en privilégiant les transports direct en évitant les regroupements.

Taille des groupes adaptée au lieu d'hébergement permettant la restauration et la réalisation d'activités.

Pour les sorties groupes en petit groupe.

Distance de 2 m entre les lits (si pas possible faire dormir tête-bêche).

Le surcoût lié à ces mesures est de 20 € par journée vacance.

Une procédure « séjours adaptés à LCV » existant depuis des années est appliquée sur les séjours, elle est fournie aux responsables et animateurs des séjours ;

Ce présent livret spécifique complémentaire COVID 19 est fourni aux responsables des séjours et aux animateurs. Il est consultable en ligne sur notre site www.lcv-asso.com et/ou adressé par mail aux familles, tutelles et responsables d'EMS ;

Un protocole simplifié sous la forme d'une journée type à LCV pendant la période COVID est adressée aux vacanciers lors de l'envoi des consignes de voyages, il est accompagné sur son verso de schémas adaptés aux personnes en situation de handicap quant au respect des gestes barrières -voir document annexe 2 ;

Le programme de formation est enrichi de thématiques sur les obligations liées aux séjours pendant la période COVID.

Les procédures de ce livret complémentaire COVID 19 peuvent évoluer en fonction de l'évolution des consignes des pouvoirs publics.



Sommaire

Généralités

La trousse à pharmacie : page 1

Le kit nettoyage du lieu de séjour : page 1

Le kit nettoyage du véhicule : page 1

Le classeur du séjour et l’affichage obligatoire : page 2

La formation spécifique : page 2

Le respect des gestes barrières et le port du masque : page 2

Restauration et préparation des repas : page 3

Animations et sorties extérieures - taille des groupes : page 3

Les transports : page 3

Les convoyages : page 4

Les lieux d’hébergement : page 4

Le lavage du linge : page 4

L’hébergement des encadrants : page 5

L’entretien du lieu d’hébergement : page 5

Le rapatriement : page 5

L’information : page 5

Que faire en cas de cas positif au COVID : page 6

Annexes :

Annexe 1 : Une journée vacances à LCV avec la COVID 19 : page 7

Annexe 2 : Mes vacances avec LCV en hiver 2020 – 21 (schémas simplifiés à destination de nos adhérents en situation de handicap) : page 8

Annexe 3 : Le plan de nettoyage : page 9

Annexe 4 : La prise de température : pages 10 et 11

Annexe 5 : L’affichage obligatoire

Annexe 6 : Le programme de formation des animateurs et responsables de séjours





PROTOCOLE SPECIFIQUE COVID 19 pendant les séjours :

Afin de répondre aux exigences d'hygiène et sanitaire, les séjours sont systématiquement renforcés par un encadrant supplémentaire (un séjour de 7 vacanciers et 2 animateurs passe à 6 vacanciers et 3 animateurs, un séjour de 8 vacanciers et 2 animateurs passe à 7 vacanciers et 3 animateurs... ;

Il est recommandé aux encadrants de pratiquer un dépistage du virus SARS-COV-2 par PR-PCV avant de commencer leur travail ;

Afin de répondre à l'obligation d'un encadrant titulaire du PSC1 par séjour, notre association met en place des formations spécifiques au PSC1 ;

Désignation d'un référent COVID 19 sur le séjour (le responsable ou le titulaire PSC1) ;

LCV informe au préalable comme d'habitude les mairies, gendarmeries, pharmacies et médecins les plus proches du lieu de séjour et en plus les SAMUS les plus proches des lieux de séjours.

Il est demandé, avec leur accord, de référencer les participants étant vaccinés ou ayant déjà eu la COVID à leur arrivée sur le lieu de séjour.

Une prise de température à l'aide d'un thermomètre frontal est prise au départ en séjours et chaque matin pour tous (encadrement compris) et consignée sur un document mémoire.

*** La trousse à pharmacie de premier secours** fournie par LCV comprend en plus des éléments habituels obligatoires :

Une copie des numéros en cas d'urgence du séjour ;

Un thermomètre frontal, température prise chaque matin pour tous les participants et encadrants, si température supérieure à 38° consulter un médecin ;

Les principaux numéros en cas d'urgence ;

4 masques par personnes (encadrement compris) et par journée de séjour + une réserve de 50 masques ;

Un flacon de gel hydro-alcoolique par personne (encadrement compris) + une réserve de 3 flacons ;

3 savons sous format poussoir ;

10 surblouses à usage unique si cas de suspicion COVID sur le séjour ;

3 charlottes en papier à usage unique par repas (soit 8 par journée de séjour) ;

3 boîtes de 100 gants à usage unique ;

4 boîtes de mouchoirs jetables ;

*** Le kit de nettoyage du lieu de séjour comprend :**

2 nettoyant – désinfectant sous forme de flacons pulvérisable

3 boîtes de lingettes désinfectantes

Un bidon de nettoyant – désinfectant du sol

3 rouleaux de sopalin

Des sacs poubelles

*** Le kit nettoyage du véhicule** comprend, par véhicule :

Un flacon nettoyant – désinfectant sous forme de flacon pulvérisable

Un flacon de 250 ml de gel hydroalcoolique

Une boîte lingettes désinfectantes

Un rouleau de sopalin

10 masques

Un thermomètre frontal

Des sacs poubelles



Le classeur de séjour comprend, en plus des éléments habituels :

- Les numéros spécifiques en cas d'urgence à afficher, avec les numéros spécifiques COVID ;
- Les schémas COVID adaptés aux personnes en situation de handicap mental et psychique à afficher sur le lieu de séjour ;
- Affichage rappelant les consignes sanitaires spécifiques au COVID ;
- Une répartition spécifique si suspicion COVID 19 pour isoler la personne.

La formation spécifique : Sensibilisation, information et conseil des accompagnateurs

La formation initiale de base est complétée par une session spécifique « séjours adaptés LCV et COVID 19 » qui s'appuyant sur le protocole spécifique COVID 19 visera à préparer les responsables et animateurs sur les spécificités des séjours :

- Affichage obligatoire ;
- Mesures de distanciation physique et port du masque ;
- Hygiène et entretien des locaux ;
- Organisation de la préparation des repas et prise des repas ;
- Organisation des activités et des sorties extérieures ;
- La vigilance quant aux symptômes évocateurs COVID 19 ;
- Mesures à prendre en cas de suspicion COVID 19 sur le séjour (isolement, consultation médicale et retour au domicile, test systématique de tous les participants, lavage du linge).

Pendant le séjour :

Respect des gestes barrières :

Le responsable du séjour veille à faire respecter les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque. En cas de non-respect ou d'incapacité du vacancier à respecter ces règles, un retour au domicile sera organisé par LCV. La température de chacun (vacanciers et encadrants) est prise chaque matin et consignée sur une feuille journalière de suivi de température. Le responsable du séjour met en place l'affichage obligatoire habituel et spécifique fourni par LCV (voir en annexe). Aucune toilette et notamment intime n'est possible pendant le séjour par les encadrants. En cas de soutien au lavage des cheveux ou du dos les règles sanitaires spécifiques COVID 19 s'appliquent.

PORT DU MASQUE : à tous moments dans le séjour.

LCV fournit les masques pour la totalité du séjour, en respect des règles sanitaires en vigueur au moment des séjours.



Restauration et préparation des repas :

- Les achats se font en priorité à l'extérieur par une seule personne ;
- Exclure de la cuisine toute personne suspectée d'être atteinte du COVID ;
- Limiter à 3 personnes l'accès à la préparation des repas, il n'est donc pas exclu que 1 ou 2 vacanciers aident à la préparation des repas ;
- Port charlotte, gants et masque pour tous (encadrement compris) ;
- Respect du nettoyage de la cuisine : ustensiles, plans de travail, sol selon le protocole LCV + désinfection avant et après la préparation des repas ;
- Lavage des mains avant et après les repas ;
- Privilégier l'individualisation des parts (morceaux plutôt que pain entier, paquets ou portions individuelles plutôt que collectives (ex : pas de bols de chips mais des paquets individuels) ...

Mettre en place un service de distribution pendant les repas plutôt qu'un libre-service. Le service se fait par une seule et même personne.

Aménagement des espaces de repas en petit groupe et en quinconce plutôt qu'en face à face ;

Privilégier les repas en extérieur ou en 2 services.

- Désinfection des tables et dossiers de chaises après chaque repas ;
- Tables de 4 à 6 personnes en quinconce. Toujours à la même place (avec accord des vacanciers).
- Affichage des règles d'hygiène et gestes barrières dans la cuisine et l'espace de restauration.

Animations et sorties

Les activités et animations sont programmées par l'équipe lors de la préparation du séjour. Elles sont adaptées en tenant compte des souhaits des vacanciers et des possibilités de l'offre locale et en respect des arrêtés municipaux et/ou préfectoraux en vigueur au moment du séjour.

Les activités se font obligatoirement en petits groupes.

Le respect des gestes barrières et le port du masque sont indispensables lors des animations et activités extérieures.

Le responsable du séjour pourra annuler une activité s'il estime qu'il y a un risque du non-respect des gestes barrières (ex : serveur de restaurant sans masque) ;

Les sorties extérieures se font avec un taux d'encadrement de 1 animateur/ 3- 4 vacanciers au maximum et en privilégiant la division des groupes.

S'il y a mise en place d'activités sportives (ex : équitation, sorties neige...) il faut se référer aux consignes données par le professionnel encadrant cette activité ;

Si mise en place activité d'intérieur ou d'extérieur, jeux par exemple, privilégier l'individualisation du matériel et désinfecter ceux-ci après utilisation

Les transports

Lors de tous déplacements le port du masque pour tous est obligatoire ;

Un kit nettoyage véhicule est fourni par LCV pour chaque véhicule, le véhicule est nettoyé à chaque changement de conducteur et tous les jours ;

Le nombre d'encadrants permet l'utilisation optimale de tous les véhicules du séjour.



Procédures spécifiques COVID pour les convoys :

Nous privilégions les transports en direct depuis le lieu de résidence pour se rendre sur les lieux de séjours sans passer par la plateforme de regroupement ;

Ce seront plus de 80 % des vacanciers qui ne passeront pas par une plateforme de regroupement et partiront et reviendront de séjour avec l'équipe et le véhicule du séjour.

LCV fourni aux convoyeurs un kit véhicule (voir plus haut) et pour les convoyeurs en autocar un kit adéquat aux nombres de personnes transportées ;

Chaque conducteur nettoie-désinfecte son véhicule avant de le rendre ;

La prise de température est effectuée par le convoyeur au départ du foyer ou du domicile à l'aide d'un thermomètre frontal ;

Sur la plateforme de regroupement, un sens de circulation (arrivées – départs) est mis en place, à l'entrée dans la plateforme de regroupement la température est prise systématiquement à l'aide d'un thermomètre frontal ;

Du gel hydro alcoolique est installé à l'entrée et la sortie de la plateforme et des flacons de gels dans tous les endroits de croisement, le bar n'est pas en libre-service et seuls sont servis les encadrants qui viennent chercher ce dont les vacanciers ont besoin ;

Kits désinfection WC à disposition ;

Le port du masque par tous est obligatoire ;

Un espace d'isolement de personnes est prévu ;

L'affichage des gestes barrières et spécifique COVID est mis en place ;

Les repas sous forme de pique-nique sont individualisés ;

L'éventuelle prise de traitement médical se fait à l'aide de gobelets jetables.

Les lieux d'hébergement :

Un plan de répartition est fourni dans le classeur du séjour ;

Un plan de répartition en cas de besoin d'isolement d'une personne est également fourni dans le classeur du séjour ;

Le nombre de lits par chambre, **en respectant la distance d'au moins 2 mètres par personne (dans le cas où cette distance ne peut être respecté, les participants au séjour dorment tête bêche) ;**

Les chambres sont aérées (au moins 5 minutes) plusieurs fois dans la journée ;

Un animateur est référent pour chaque chambre

Le linge de lit est fourni par LCV ;

Bio-nettoyage et prise en charge du linge selon les recommandations suivantes, en cas de suspicion COVID :

S'équiper de gants jetables, masque et surblouse à usage unique avant toute manipulation ;

Ne pas secouer les draps et le linge ;

Ne pas plaquer draps et linges contre soi ;

Laver le linge à 60 °. Si pas possible le stocker en sac fermé 5-6 jours avant son retour au domicile de la personne concernée.

En cas de changement en cours de séjour, il sont lavés à 60° ;

Si lavage du linge en cours de séjour faire un cycle à température à 40 ° en enfermant le linge dans un sac au préalable pendant 24h ;

Les encadrants sont hébergés sur le lieu de séjour, ce qui permet aux vacanciers de pouvoir les trouver à tous moments et



Les encadrants sont hébergés

sur le lieu de séjour, ce qui permet aux vacanciers de pouvoir les trouver à tous moments et en cas de besoin.

Entretien des locaux :

Afin de faciliter le nettoyage régulier des locaux et de respecter les préconisations liées à l'hygiène et l'entretien des locaux, nous mettons en place :

Un encadrant supplémentaire par séjour, ce qui en ne pénalisant pas l'esprit vacances du séjour, facilite la réalisation du plan de nettoyage. A noter que la fonction de désinfection –nettoyage tourne au sein des encadrants et

qu'un planning spécifique est fourni et est mis en place sur le lieu de séjour ;

Fourniture par LCV du matériel spécifique nettoyage – désinfection ;

Mise en place d'un plan de nettoyage (voir en annexe) : contient : dates, périodicité, identification du nettoyeur, surfaces et objets à nettoyer

Rapatriement – retour anticipé

En cas de rapatriement et/ou retour anticipé du vacancier du fait du COVID, LCV fait un signalement d'événement indésirable auprès de la DDTES du département du séjour ;

LCV organise le rapatriement à son foyer ou domicile de la personne concernée.

En attente de rapatriement son hébergement se fait dans une chambre isolée;

En ce qui concerne la garantie d'assistance en cas de COVID 19 :

Si un vacancier ou un animateur contracte le coronavirus pendant son séjour, les garanties assistance peuvent être activées. Il est mis en relation avec le médecin de MAIF Assistance qui décidera de la nécessité ou non d'un rapatriement et qui, au besoin, dirigera l'assuré vers les services compétents de l'Etat.

En cas de maintien sur place, IMA (Inter Mutuelle Assistance) peut assurer la prise en charge des frais médicaux dans la limite des garanties du contrat.

La garantie n'est en revanche pas acquise lorsque l'assuré n'est pas malade. Maif Assistance ne peut donc pas intervenir s'il demande son rapatriement par crainte d'épidémie.

Pour plus de renseignements, contracter

INTER MUTUELLE ASSISTANCE au **0800 875 875**.

Informations

LCV informe la famille ou l'EMS d'origine de la personne rapatriée pour organiser son retour et son isolement.

LCV informe tous les participants au séjour du cas de COVID survenu sur le séjour afin que chacun puisse être attentif et prendre les mesures nécessaires à la santé des participants au séjour.



Que faire en cas de cas positif au COVID

Qu'est ce qu'un cas contact

Un cas contact est, comme son nom l'indique, une personne qui a été **au contact d'une personne ayant réalisé un test positif** à la Covid-19. Fort heureusement, croiser brièvement une personne malade dans la rue ne signifie pas à être "cas contact", d'autant moins si l'on porte un masque.

Selon l'Assurance maladie, il s'agit d'une personne qui - **en l'absence de mesures de protection efficaces** pendant toute la durée du contact (hygiaphone, vitre en plexiglass, masque chirurgical, FFP2, grand public porté par le cas ou par la personne contact) :

- a **partagé le même lieu de vie** que le cas confirmé ou probable ;
- a eu un **contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre**, quelle que soit la durée (exemples : conversation, repas, flirt, accolades, embrassades) ;
- a reçu des actes d'hygiène ou de soins par la personne atteinte, ou lui en a prodigué ;
- a **partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, taxi...) **pendant au moins 15 minutes** avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Comment éviter d'être cas contact

Ne pas se trouver sans masque pendant plus de 15 minutes, notamment dans les temps informels et la prise de repas, dans ces cas respecter la distance de 2 mètres entre les personnes. Privilégier l'extérieur et l'aération à un lieu fermé et confiné.

Mesures à mettre en place

- Prévenir et anticiper :

Bien mettre en place et respecter les consignes nettoyage, distanciation et port du masque pendant toute la durée du séjour (même et surtout pendant les temps informels entre animateurs)

- **Faire tester les cas contacts, en cas de test négatif continuer de travailler sur le séjour ou continuer le séjour avec le ou les vacanciers. Bien identifier dans les participants et animateurs ceux qui sont vaccinés ou ont eu la Covid dans les derniers mois.**

- **En cas de test positif organiser l'isolement et le rapatriement des personnes positives.**

- L'isolement :

Dans une chambre individuelle prévue à cet effet jusqu'au rapatriement

- Le rapatriement

Contactez LCV pour mettre en place un rapatriement par INTER MUTUELLE ASSISTANCE et LCV informera la DDCS du département du lieu de séjour.



UNE JOURNEE A LCV AVEC LE COVID

L'organisation de la vie quotidienne

Les règles communes du séjour sont renforcées par des règles spécifiques en période de COVID (port du masque, distanciation physiques, lavage des mains...)

Les repas

Ils tiennent compte des envies de chacun autour de produits frais et régionaux. Il n'est pas possible de participer aux achats.

Les espaces de repas sont systématiquement nettoyés et désinfectés avant et après les repas.

Chacun mange à la même place à table pendant tout le séjour avec une distance de 2 mètres avec les autres participants au séjour avec 4 à 6 personnes maximum par table.

Chacun devant se laver les mains avant et après le repas.

Le lever

Est l'affaire de chacun en vacances, il n'y a donc pas d'horaire imposé. Chacun peut donc se reposer comme il le souhaite, cependant,

Les chambres sont aérées régulièrement

Les traitements médicaux du matin sont distribués à heure fixe

Les activités

Elles sont choisies ensemble en fonction des possibilités du respect de la distanciation physique et selon la dynamique du séjour.

Elles se réalisent toujours en petit groupe.

Le repos et la détente

Les lieux de séjours permettent par leur confort et leur cadre de vie les moments libres et le repos.

Les chambres disposent d'espaces permettant la distanciation physique.

S'amuser

Les vacances c'est aussi s'amuser, rire, passer du bon temps tout en évitant les embrassades et les rassemblements trop proches.

L'écoute

Chaque vacancier peut trouver, et notamment la nuit, un animateur pour l'écouter en cas de besoin ou de difficulté passagère.

La prise en compte des besoins individuels de nos vacanciers est primordiale.

La sécurité

Nos séjours sont soumis à des procédures qui sont consignées dans un livret.

Ces procédures sont renforcées en période de COVID par des procédures spécifiques COVID qui sont également consignées.

Elles ne constituent pas un frein au plaisir des vacances.



Annexe 2

MES VACANCES AVEC LCV AU PRINTEMPS 2021

Les vacances avec la COVID 19, ce sera comme à la maison ou au foyer avec des règles sanitaires simples



Je porte un masque



Je me lave les mains régulièrement



Je garde mes distances avec autres
à 2m de distance



Je tousse dans mon coude



Je ne peux pas aider à faire les courses, mais je peux choisir les menus





Je peux aider à faire les repas, au maximum 2 personnes avec un animateur



Je prends mes repas en respectant 2 mètres de distance avec mes voisins de table



Je fais les activités que j'ai choisi



Je suis écouté

SUIVI ENTRETIEN HEBERGEMENT—PLAN DE NETTOYAGE

Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés par les vacanciers.

Il s'agit de nettoyer des objets/surfaces qui ne sont pas habituellement nettoyés quotidiennement (ex. poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, accoudoir de chaises, tables, rampes d'escalier, toilettes, etc.).

Commencer le nettoyage dans les zones plus propres et se diriger vers des zones plus sales.

Une attention particulière sera apportée à l'entretien des sanitaires sans omettre les robinets, chasse d'eau, loquets..., selon les méthodes préconisées et à l'approvisionnement en continu de papier de toilette.

Vider quotidiennement les poubelles et autres conditionnements selon la nature des déchets.

Indiquer les initiales de la personne chargée du nettoyage ainsi que l'heure. Afficher ce tableau

| JOURNEE | MATIN | SOIR |
|------------|-------|------|
| 24 JUILLET | | |
| 25 JUILLET | | |
| 26 JUILLET | | |
| 27 JUILLET | | |
| 28 JUILLET | | |
| 29 JUILLET | | |
| 30 JUILLET | | |
| 31 JUILLET | | |

PRISE TEMPERATURE

Prendre la température avec le thermomètre frontal chaque matin. animateurs et vacanciers.

Avec un thermomètre frontal la température se prend sur la tempe et pas sur le front.

Si température supérieure à 38° :

Isoler la personne

Prendre un rendez-vous avec un médecin

Suivre les préconisations médicales et faire faire éventuellement un test PCR pour identifier si COVID 19

Voir préconisations médicales pour faire tester éventuellement d'autres participants

Si la personne est testée positive : organiser son rapatriement en lien avec LCV

Si elle est testée négative elle sort de l'isolement, se soigne en réintégrant le séjour

Annexe 5

Affichage OBLIGATOIRE

TOUT EVENEMENT DOIT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT A LCV

S'il s'agit d'un **dégât matériel** provoqué par un adulte ou un salarié de LCV sur un lieu de séjour (ex vitre brisée, dégât des eaux, dégradations...):

Le signaler immédiatement à LCV : 02 47 49 02 41 Ne jamais rien régler vous-même

S'il s'agit d'un **accident corporel ou maladie**, contacter aussitôt les services de secours :

| | |
|-------------|-----|
| POMPIERS | 18 |
| SAMU | 15 |
| SECOURS | 112 |
| GENDARMERIE | 17 |

| | | |
|---------------------|----------------------------|----------------|
| CENTRES ANTI-POISON | ANGERS | 02 41 48 21 21 |
| | BORDEAUX | 05 56 96 40 80 |
| | LILLE | 0 825 812 822 |
| | LYON | 04 72 11 69 11 |
| | MARSEILLE | 04 91 75 25 25 |
| | NANCY | 03 83 32 36 36 |
| | PARIS | 01 40 05 48 48 |
| | RENNES | 02 99 59 22 22 |
| | STRASBOURG | 03 88 37 37 37 |
| | TOULOUSE | 05 61 77 74 47 |

S'il s'agit d'un cas de **maltraitance**, MALTRAITANCE 3977

Informez ensuite LCV 02 47 49 02 41 (24h/24h – 7j/7j)

Comment faire intervenir IMA?

LCV est assuré auprès de la MAIF et à ce titre bénéficie d'une assistance : **Inter Mutuelles Assistance (IMA)** pour le rapatriement ou le transport sanitaire des blessés ou des malades.

IMA téléphone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au **0.800.75.75.75 (appel gratuit)**

Préparez votre appel

Indiquer votre numéro de sociétaire **0901514A**, l'adresse et/ou le numéro de téléphone où IMA peut vous joindre

Précisez l'objet de votre appel

Nom, prénom et date de naissance des personnes concernées, le cas échéant, nature des blessures ou de la maladie, adresse et numéro de téléphone de l'établissement hospitalier et du médecin traitant.



COORDONNEES UTILES ET PRATIQUES

Affichage OBLIGATOIRE

MEDECINS

Docteur Fabrice BARON

8 RUE château Gaillard

37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

02 47 65 45 50

INFIRMIERS

Denis DUBOSCQ

Lieu dit Villiers

37160 CELLE ST AVANT 02 47 65 09 08

PHARMACIE

Pharmacie Le Troadec

15 rue Nationale

37160 CELLE ST AVANT

02 47 65 03 98

3237 Pharmacie de garde

HOPITAL

Centre Hospitalier

32 av Gén de Gaulle

37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

GENDARMERIE

Gendarmerie Nationale

Rue Vincent Van Gogh

37160 DESCARTE Tel : 17

POMPIERS

Tel : 18

SAMU : 15



Annexe 6 : FORMATION ANIMATEUR (SAMEDI) par groupes de 10 personnes

8h15 - 9h **Accueil /** Prendre votre badge et votre masque !

9h - 9h30 **PRÉSENTATION + Film interviews**

Présentation de l'association LCV
Présentation des formateurs et membres du CA présents
Présentation des ateliers du weekend
Approche des publics de vacances adaptées

9h45—12h30 **LE PUBLIC ACCUEILLI EN SÉJOUR : PRESENTATION DES OUTILS LCV**

Fiches individuelles : Lieux de vie habituels/ Degré d'autonomie
Catalogue LCV /Connaître l'outil grille d'autonomie
Attentes et besoins des vacanciers sur un séjour LCV
Les séjours vacances à LCV en période de COVID 19

12h30—14h : **Repas individualisé**

14h—15h30 : **LE PUBLIC ACCUEILLI EN SÉJOUR : ETUDES DE CAS**

Appréhender le rôle d'animateur en relation avec le public handicapé
Etude de cas : savoir gérer : - les relations affectives - La violence - les différentes autonomies - l'hygiène
Organigramme LCV : animateurs / responsables / co-resp / coresponsables / remplaçants / coordinateurs / LCV
La gestion d'un CAS COVID en séjour adapté

15h45—18h30 : **FONCTIONNEMENT ET ASPECTS PRATIQUES DES SÉJOURS**

Gestion du début de séjour / découverte du classeur de séjour
Journée type LCV (hiver)
Règles d'hygiène (locaux, vacanciers, animateurs), les règles d'hygiène spécifiques à la période COVID (nettoyage – désinfection)
La gestion des repas
Organisation dans les locaux
Gestion matérielle des séjours
Gestion de la fin de séjour (valise, préparation des vacanciers, enveloppe de liaison, CR de séjour)

18h30—20h : **CONDUITE D'UN MINIBUS**



Annexe 6 : FORMATION ANIMATEUR (DIMANCHE) par groupes de 10 personnes

8h –9h : **Petit Déjeuner individualisé**

9h—10h30 : GROUPE A : LES ASPECTS MÉDICAUX ET SANITAIRES

Sensibiliser les animateurs sur les aspects médicaux, sanitaires et psychologiques des vacanciers
Informers les animateurs sur la distribution des médicaments et sa mise en place
La gestion du COVID en séjour adapté (prise de température – grille suivi) ; les indicateurs d'un cas de COVID...

GROUPE B : CONVOYAGE

Approche du déroulement des convoysages et connaissance des outils liés aux convoysages
Les acheminements directs du lieu de vie habituel au lieu de séjour
Règles d'utilisation des véhicules (nettoyage notamment)
Sensibiliser aux outils affectés pour les véhicules loués par LCV

10h45—12h15 : GROUPE B : LES ASPECTS MÉDICAUX ET SANITAIRES

Sensibiliser les animateurs sur les aspects médicaux, sanitaires et psychologiques des vacanciers
Informers les animateurs sur la distribution des médicaments et sa mise en place
La gestion du COVID en séjour adapté (prise de température – grille suivi) ; les indicateurs d'un cas de COVID...

GROUPE a : CONVOYAGE

Approche du déroulement des convoysages et connaissance des outils liés aux convoysages
Les acheminements directs du lieu de vie habituel au lieu de séjour
Règles d'utilisation des véhicules (nettoyage notamment)
Sensibiliser aux outils affectés pour les véhicules loués par LCV

CONCLUSION FORMATION : remise du livret animateur et du livret spécifique les vacances à LCV en période COVID

REPAS INDIVIDUALISE

14h—17h : PROJET SE SEJOUR ET PREPARATION DU SEJOUR

A l'aide du classeur de séjour, appréhender les outils, les fiches individuelles de vos vacanciers, l'affichage obligatoire

Réaliser un planning d'activités sur une semaine en fonction d'un séjour.
Les composants d'un projet de séjour

Préparation du séjour en équipe.



Annexe 8 : FORMATION RESPONSABLE (SAMEDI) par groupes de 10 personnes

8h15 - 9h **Accueil /** Prendre votre badge et votre masque !

9h - 9h30 **PRÉSENTATION + Film interviews**

Présentation de l'association LCV
Présentation des formateurs et membres du CA présents
Présentation des ateliers du weekend
Approche des publics de vacances adaptées

9h45—11h : **PRESENTATION DE CHACUN ET ROLE DU RESPONSABLE**

Vos expériences
Attentes et besoins des vacanciers sur un séjour LCV
Votre rôle en tant que responsable et vos missions, notamment pendant la période COVID et en respect du livret
« Protocoles séjours vacances LCV en période CODID »

11h15—12h30 : **REGLES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR**

Sur la base d'études de cas

Le livret « Protocoles LCV » et du livret spécifique « Protocoles séjours vacances LCV en période CODID »

12h30—14h : **Repas individualisé**

14h—15h30 : **LES REGLES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR**

Gestion d'équipe et hébergement (dont hygiène et nettoyage—désinfection

15h45—18h : **COMPTABILITE**

18h—19h : **CONDUITE MINIBUS**



Annexe 8 : FORMATION RESPONSABLE (DIMANCHE) par groupes de 10 personnes

8h –9h : Petit Déjeuner individualisé

9h—10h30 : GROUPE A : LES ASPECTS MÉDICAUX ET SANITAIRES

Sensibiliser les animateurs sur les aspects médicaux, sanitaires et psychologiques des vacanciers
Informers les animateurs sur la distribution des médicaments et sa mise en place
La gestion du COVID en séjour adapté (prise de température – grille suivi) ; les indicateurs d'un cas de COVID...

GROUPE B : CONVOYAGE

Approche du déroulement des convoysages et connaissance des outils liés aux convoysages
Les acheminements directs du lieu de vie habituel au lieu de séjour
Règles d'utilisation des véhicules (nettoyage notamment)
Sensibiliser aux outils affectés pour les véhicules loués par LCV

10h45—12h15 : GROUPE B : LES ASPECTS MÉDICAUX ET SANITAIRES

Sensibiliser les animateurs sur les aspects médicaux, sanitaires et psychologiques des vacanciers
Informers les animateurs sur la distribution des médicaments et sa mise en place
La gestion du COVID en séjour adapté (prise de température – grille suivi) ; les indicateurs d'un cas de COVID...

GROUPE a : CONVOYAGE

Approche du déroulement des convoysages et connaissance des outils liés aux convoysages
Les acheminements directs du lieu de vie habituel au lieu de séjour
Règles d'utilisation des véhicules (nettoyage notamment)
Sensibiliser aux outils affectés pour les véhicules loués par LCV

CONCLUSION FORMATION : remise du livret animateur et du livret spécifique les vacances à LCV en période COVID

REPAS INDIVIDUALISE

14h—17h : PROJET SE SEJOUR ET PREPARATION DU SEJOUR

A l'aide du classeur de séjour, appréhender les outils, les fiches individuelles de vos vacanciers, l'affichage obligatoire

Réaliser un planning d'activités sur une semaine en fonction d'un séjour.

Les composants d'un projet de séjour

Préparation du séjour en équipe



1 / RÔLE DU RESPONSABLE DE SEJOUR : INFORMATIONS COVID

INFORMATIONS COVID

Afin de répondre aux exigences d'hygiène et sanitaires,

Préconiser un test PCR ou TAG 2 jours avant de commencer à travailler

1 encadrant supplémentaire et diminution de l'effectif d'un vacancier (un séjour de 7 vacanciers et 2 animateurs passe à 6 vacanciers et 3 animateurs)

Désignation d'un référent COVID 19 sur le séjour (le responsable ou le titulaire PSC1) / mise en place de formations spécifiques au PSC1

En cas de non-respect ou d'incapacité du vacancier à respecter ces règles, un retour au domicile sera organisé par LCV.

Modifications des procédures suivantes en période COVID :

Mesures de distanciation physique et port du masque obligatoire

Affichage obligatoire spécial COVID

Hygiène et entretien des locaux renforcés

Organisation de la préparation des repas et prise des repas

Organisation des activités et des sorties extérieures

Transports et convoyages

Vigilances quant aux symptômes évocateurs du COVID

Procédure à mettre en place en cas de suspicion de COVID sur le séjour

2/ LE MEDICAL : INFORMATIONS COVID SANTE

Il est recommandé aux encadrants de pratiquer un dépistage du virus PCR ou TAG 2 jours avant de commencer leur travail

Chaque animateur et responsable de séjour et vacancier, doit prendre sa température quand il commence une mission et tous les jours sur le lieu de séjour (consigné dans le tableau de suivi des températures)

Si température supérieure à 38° : consultation médicale,
contacter LCV au 02 47 49 02 41, voir pour test

Règles générales :

Mesures de distanciation physique et port du masque à tous moments ;

Hygiène et entretien des locaux ;

Tableau suivi entretien du séjour

Hygiène véhicule

Surveillance :

La vigilance quant aux symptômes évocateurs COVID 19 ;



Surveillance :

La vigilance quant aux symptômes évocateurs COVID 19 ;

Tableau de Suivi des températures

Désignation d'un référent COVID 19 sur le séjour (le responsable ou le titulaire PSC1)

LCV informe au préalable comme d'habitude les mairies, gendarmeries, pharmacies et médecins les plus proches du lieu de séjour et en plus les SAMUS les plus proches des lieux de séjours.

La trousse à pharmacie de premier secours fournie par LCV comprend en plus des éléments habituels obligatoires :

Un thermomètre frontal ;

Les principaux numéros en cas d'urgence + numéros centres de dépistages COVID les plus proches du lieu de séjour ;

4 masques par personnes (encadrement compris) et par journée de séjour + une réserve de 50 masques ;

Un flacon de gel hydro-alcoolique par personne (encadrement compris) + une réserve de 3 flacons ;

3 savons sous format poussoir ;

5 surblouses à usage unique si cas de suspicion COVID sur le séjour ;

3 charlottes en papier à usage unique par repas (2 par journée de séjour) soit 6 charlottes par journée vacances ;

3 boîtes de 100 gants à usage unique ;

4 boites de mouchoirs jetables ;

3/HYGIENE ALIMENTAIRE : RESTAURATION ET PREPARATION DES REPAS

Affichage des règles d'hygiène et gestes barrières dans la cuisine et l'espace de restauration.

LES ACHATS :

Les achats se font en priorité à l'extérieur par une seule personne,

LA CUISINE :

Exclure de la cuisine toute personne suspectée d'être atteinte du COVID ;

Limiter à 3 personnes l'accès à la préparation des repas, il n'est donc pas exclu que 1 ou 2 vacanciers aident à la préparation des repas ;

Port de charlotte, gants et masque pour tous, animateurs compris ;

NETTOYAGE DE LA CUISINE :

Respect du nettoyage de la cuisine : ustensiles, plans de travail, sol selon le protocole LCV + désinfection avant et après la préparation des repas ;



LES REPAS :

Aménagement des espaces de repas en respectant 2 mètres linéaires par personne ; Si pas possible faire 2 services.

Privilégier un service de distribution pendant les repas plutôt qu'un libre-service.

Privilégier les repas en extérieur

Privilégier l'individualisation des parts (morceaux plutôt que pain entier, paquets ou portions individuelles plutôt que collectives (ex : pas de bols de chips mais des paquets individuels)

...

HYGIENNE / NETTOYAGE

Lavage des mains avant et après les repas ;

Désinfection des tables et dossiers de chaises après chaque repas ;

4/ACTIVITE ET SECURITE : ANIMATIONS ET SORTIES

Le respect des gestes barrières et du port du masque est indispensable lors des animations et des activités extérieures.

Les activités et animations sont programmées par l'équipe lors de la préparation du séjour. Elles sont adaptées en tenant compte des souhaits des vacanciers et des possibilités de l'offre locale et en respect des arrêtés municipaux et/ou préfectoraux en vigueur au moment du séjour.

Le responsable pourra annuler une activité s'il estime qu'il y a un risque de non-respect des gestes barrières (ex : serveur de restaurant sans masque) ;

Les sorties extérieures se font avec un taux d'encadrement de 1 animateur/ 3- 4 vacanciers au maximum et en privilégiant les petits groupes.

S'il y a mise en place d'activités sportives (ex : équitation, sorties neige...) il faut se référer aux consignes données par le professionnel encadrant cette activité ;

Pour la mise en place d'activités d'intérieurs ou d'extérieurs, jeux par exemple, privilégier l'individualisation du matériel et désinfecter ceux-ci après utilisation.



L'hébergement

Les chambres :

Un plan de répartition est fourni dans le classeur du séjour avec une solution pour l'isolement si besoin d'une personne cas COVID.

Le nombre de lits par chambre en respectant la distance d'au moins 2 mètres par personne et si moins de 2 mètres, couchage en tête bêche.

Les chambres sont aérées (au moins 5 minutes) plusieurs fois dans la journée ;

Le linge de lit est fourni par LCV.

Entretien des locaux :

Les masques usagés doivent être jetés dans une poubelle consacrée à cela.

Un encadrant supplémentaire par séjour pour faciliter la réalisation du plan de nettoyage. A noter que la fonction de désinfection –nettoyage tourne au sein des encadrants et qu'un plan de nettoyage est fourni et est mis en place sur le lieu de séjour ;

Mise en place d'un plan de nettoyage (voir en annexe) : contient : dates, périodicité, identification du nettoyeur, surfaces et objets à nettoyer.

Le gîte et les chambres doivent être aérés (au moins 5 minutes) plusieurs fois dans la journée ;

Respect du nettoyage de la cuisine : ustensiles, plans de travail, sol selon le protocole LCV + désinfection avant et après la préparation des repas ;

Désinfection des tables et dossiers de chaises après chaque repas ;

Fourniture par LCV du matériel spécifique nettoyage – désinfection ;

Le linge

Limiter les lessives aux urgences et indispensable, il est demandé aux vacanciers de venir avec le linge suffisant le temps du séjour afin de limiter les lessives.

Bio-nettoyage et prise en charge du linge selon les recommandations suivantes, en cas de suspicion COVID :

S'équiper de gants jetables, masque et surblouse à usage unique avant toute manipulation (surblouses et masques fournis par LCV) ;

Ne pas secouer les draps et le linge ;

Ne pas plaquer draps et linges contre soi ;

Laver le linge à 60 °. Si pas possible, le stocker en sac fermé 5-6 jours avant son retour au domicile de la personne concernée.

En cas de changement en cours de séjour, ils sont lavés à 60° ;

Si lavage du linge en cours de séjour faire un cycle à température à 40 ° en enfermant le linge dans un sac au préalable pendant 24h ;

Le kit de nettoyage du lieu de séjour comprend :

2 nettoyants – désinfectants sous forme de flacons pulvérisables.

3 boîtes de lingettes désinfectantes .

Un bidon de nettoyeur – désinfectant du sol.

3 rouleaux de sopalin

Sacs poubelles pour y enfermer les déchets



6 / LES PERSONNES : HYGIENE

Mesures de distanciation physique et port du masque sur le séjour, le port du masque est obligatoire pour les encadrants ;

Aucune toilette et notamment intime n'est possible pendant le séjour par les encadrants.

Lavage des mains avant et après les repas, si pas possible utiliser les gels hydroalcooliques disponibles dans les kits séjours.

Vigilance quant aux symptômes évocateurs du COVID.

7/ CONVOYAGES : TRANSPORT ET SALLE DE CONVOYAGE

Les transports

Lors de tout déplacement, le port du masque pour tous est obligatoire ;

Un kit nettoyage véhicule est fourni par LCV pour chaque véhicule ;

Le nombre d'encadrants permet l'utilisation optimale de tous les véhicules du séjour.

Les convoyages

Pour plus de 80% des vacanciers, nous avons privilégié les transports en direct pour se rendre sur les lieux de séjours sans passer par la plateforme de regroupement ;

Consignes prise en charge des personnes :

La prise de température est effectuée par le convoyeur/animateur au départ du foyer ou du domicile à l'aide d'un thermomètre frontal.

Si température supérieure à 38° il reste au foyer et contacter LCV au 02 47 49 02 41

Nettoyage véhicule :

LCV fourni aux convoyeurs un kit véhicule (voir plus haut) et pour les convoyeurs en autocar un kit adéquat aux nombres de personnes transportées ;

Chaque conducteur nettoie-désinfecte son véhicule avant de le rendre et sur le séjour dès changement de chauffeur ;

La salle de convoyage :

Sur la plateforme de regroupement, un sens de circulation (arrivées – départs) est mis en place,

Prise de température systématique à l'entrée de la plateforme de regroupement à l'aide d'un thermomètre frontal

Si plus de 38°, LCV prévoit le rapatriement = contacter LCV sur la salle 02 47 49 02 41

En cas de suspicion COVID, un espace d'isolement de personnes est prévu



Des gels hydro alcooliques sont installés à l'entrée et à la sortie de la plateforme.

Plus de bar sur la salle, les animateurs sont les seuls à accéder aux boissons et servent eux même les vacanciers (vacanciers restent à leurs places, les animateurs se déplacent)

L'affichage des gestes barrières et spécifique COVID est mis en place ;

Kits désinfection WC à disposition ;

Le port du masque par tous est obligatoire ;

Les repas sous forme de pique-nique sont individualisés ;

L'éventuelle prise de traitement médical se fait à l'aide de gobelets jetables.

Le kit nettoyage du véhicule comprend, par véhicule :

Un flacon nettoyant – désinfectant sous forme de flacon pulvérisable.

Un flacon de 250 ml de gel hydroalcoolique.

Une boîte de lingettes désinfectantes.

Un rouleau de sopalin.

10 masques.

Un thermomètre frontal.

Sacs poubelles.

8/ CAS DE COVID : PROCEDURE

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE

Isolement de la personne dans la pièce prévue, tous les repas sont pris dans la chambre, limiter au maximum le contact avec les autres vacanciers ; bien nettoyer après utilisation toilette et salle de bain. Privilégier le même animateur pour l'accompagnement avec masque et surblouse.

Consultation médicale / information à LCV

Pour information : LCV informera la DDCS qui prendra contact avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Nous resterons en contact privilégié avec vous. Bien entendu suivre les indications du médecin et de l'ARS.

Test systématique de tous les participants sur décision de l'ARS

Le reste du groupe :

Continuer le planning d'activité prévu en appliquant strictement les gestes barrières

Continuer à prendre la température de tous les participants au séjour (animateurs + vacanciers + responsable)



Rapatriement de la personne cas COVID :

En cas de rapatriement et/ou retour anticipé du vacancier du fait du COVID, LCV fait un signalement d'événement indésirable auprès de la DDCS du département du séjour ;

LCV organise le rapatriement à son foyer ou domicile de la personne concernée.

LCV informe la famille ou l'EMS d'origine de la personne rapatriée pour organiser son retour et son isolement.

LCV informe les établissements ou famille de tous les participants du séjour afin que chacun puisse être attentif et prendre les mesures nécessaires à la santé des participants au séjour.

INTERMUTUELLE ASSISTANCE (pour information, géré par LCV)

En ce qui concerne la garantie d'assistance en cas de COVID 19 :

Si l'assuré contracte le coronavirus pendant son séjour, les garanties assistance peuvent être activées. Il est mis en relation avec le médecin de MAIF Assistance qui décidera de la nécessité ou non d'un rapatriement et qui, au besoin, dirigera l'assuré vers les services compétents de l'Etat. En cas de maintien sur place, IMA peut assurer la prise en charge des frais médicaux dans la limite des garanties du contrat.

La garantie n'est en revanche pas acquise lorsque l'assuré n'est pas malade. Maif Assistance ne peut donc pas intervenir **s'il demande son rapatriement par crainte d'épidémie.**

Pour information :

Les numéros spécifiques en cas d'urgence sont dans les classeurs et doivent être affichés, avec les numéros spécifiques COVID (notamment les centres de dépistages les plus proches du lieu de séjour) ; Une attestation spécifique COVID accompagne le dossier d'inscription du vacancier (voir en annexe), :

Qui engage les établissements à ne pas faire partir un vacancier en cas de symptômes ou de cas contact dans les 15 jours avant le départ.

Qui engage LCV à signaler tout cas COVID dans un groupe de vacancier.

Qui engage les établissements et familles à signaler à LCV tous symptômes après retour de vacances.

9/ ETUDE DE CAS

Pendant les temps informels les animateurs ne respectent pas le distanciation physique (rappel : 15 minutes sans masque dans un lieu clôt). L'un d'entre-eux est malade, fait un test PCR et est positif au COVID.

Quelles conséquences pour le séjour ?

Rappel de la notion de cas contact et conséquences pour le séjour ? Tous les cas contacts sont isolés pendant 10 jours par la sécu. Donc fermeture du séjour.

